



Dossier de presse

GÉOPARC TERRES D'HÉRAULT

Le Département dépose sa candidature au
label mondial de l'UNESCO !

Service presse Département Hérault
Eléonore AVENET 04 67 67 67 23 – 07 70 00 69 38
Florence BALDIT 04 67 67 49 04 – 06 46 12 70 09
actu@herault.fr

Édito

« C'est avec une grande fierté que **le Département de l'Hérault soumet sa candidature au prestigieux label Géoparc mondial de l'UNESCO**, dans le cadre du projet « Terres d'Hérault », qui incarne une ambition collective forte, portée par les élus, les habitants et tous les acteurs locaux engagés dans la valorisation et la préservation de notre patrimoine naturel et culturel exceptionnel.

Les Terres d'Hérault sont une mosaïque de paysages remarquables, de sites géologiques uniques et de terroirs d'exception qui racontent l'histoire millénaire d'un territoire façonné par la nature et les hommes. C'est un lieu où se mêlent savoir-faire ancestraux, biodiversité exceptionnelle et engagement en faveur d'un développement durable. **Ce projet de Géoparc incarne notre désir de transmettre aux générations futures ce précieux héritage**, tout en développant de nouvelles perspectives économiques, touristiques et culturelles pour le territoire.

Notre candidature s'inscrit dans **une démarche globale de préservation et de mise en valeur de notre patrimoine géologique comme dans une volonté de fédérer autour d'un projet de territoire ambitieux**. Nous avons à cœur de renforcer le lien entre les générations, de promouvoir l'éducation à l'environnement, et d'engager des actions concrètes pour un développement durable, respectueux de la nature et des hommes.

L'obtention du label Géoparc mondial de l'UNESCO serait pour notre département une reconnaissance internationale de la richesse et de la diversité de notre territoire, du travail accompli pour en préserver les richesses, ainsi qu'un tremplin pour un avenir persévérant dans cette voie, dans un contexte climatique particulièrement inquiétant.

Je tiens à remercier toutes celles et ceux qui ont contribué à cette candidature : experts, élus, citoyens et associations. Ensemble, nous avons bâti un projet solide, porteur de sens, qui célèbre l'engagement de l'Hérault dans la reconnaissance et la protection de son patrimoine géologique. »

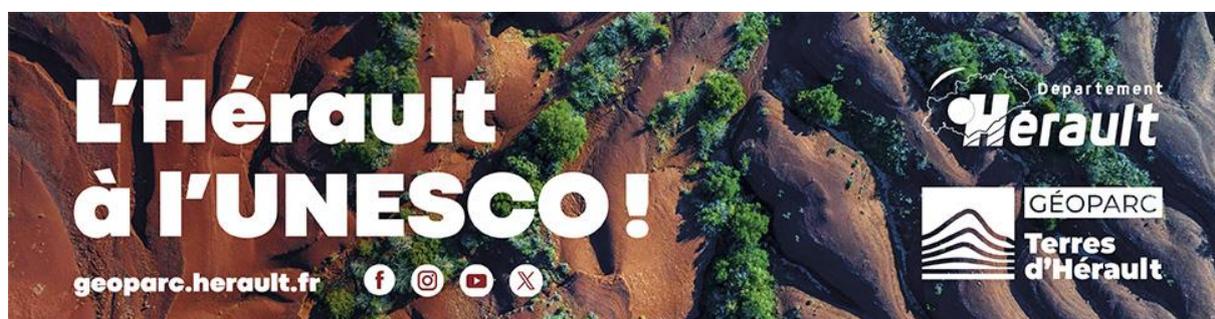


Kléber MESQUIDA

Président du Département
de l'Hérault

Un temps pour comprendre la démarche de labellisation par l'UNESCO

Ce mardi 3 décembre, le Président Kléber Mesquida a présenté à la presse, en présence des élus et des partenaires engagés aux côtés du Département, le dossier de candidature « Géoparc Terres d'Hérault » au label mondial UNESCO. Un temps pour mieux comprendre la démarche et les opportunités de la labellisation pour ce territoire exceptionnel.



Engagé dans la démarche de labellisation UNESCO depuis 2022, le Département de l'Hérault porte aujourd'hui la candidature du « Géoparc Terres d'Hérault » avec **les élus, les habitants et tous les acteurs locaux** engagés dans la cette démarche de valorisation et de préservation de ce patrimoine naturel et culturel exceptionnel.

En présence des Vice-présidents, des conseillers départementaux, des élus, des membres du Conseil scientifique et de prospective du Comité stratégique et de l'ensemble des partenaires locaux, le Président Kléber Mesquida a présenté le dossier de candidature au label mondial UNESCO du « Géoparc Terres d'Hérault ».

Pourquoi candidater au label Mondial UNESCO ?

Ce label distingue les territoires engagés dans la protection et la valorisation de leur patrimoine géologique remarquable. Son objectif est de sensibiliser à l'histoire de la planète telle qu'il est possible de la lire dans les roches, les paysages et les processus géologiques en cours. Un label international comme l'UNESCO apporte une plus-value, **une reconnaissance de la qualité** d'une démarche.

Il peut également permettre de développer **le géotourisme**. De la même manière que le Département a créé l'Oenotour de l'Hérault, puis le Conchylitour. Des concepts qui invitent à découvrir le territoire, nos terroirs, qui soutiennent **l'économie locale tout en œuvrant à la préservation de notre environnement**.

La démarche Géoparc s'inscrit dans **une approche commune et complémentaire** avec les partenaires du Département : Grands Sites de France, Patrimoines UNESCO et Parcs Naturels Régionaux (*plus d'informations page 10*).

Comment soutenir la candidature ?

Vous aussi vous souhaitez participer à l'aventure ?

Devenez un ambassadeur du Géoparc Terres d'Hérault ! Pour cela, il suffit de s'inscrire sur le site geoparc.fr.

Et suivre toutes les actualités du Géoparc sur les réseaux sociaux [@geoparcHerault](https://www.instagram.com/geoparcHerault) et partager vos coups de cœur et vos photos avec le hashtag **#HéraultUNESCO** !

+ d'info : geoparc.herault.fr



Cirque de Mourèze © Département de l'Hérault

LES PROCHAINES ETAPES !

- **Été 2025** : Accueil dans l'Hérault des évaluateurs internationaux pour évaluer notre patrimoine géologique et la dynamique de la candidature.
- **2026** : Délibération et réponse de l'UNESCO

Un patrimoine géologique exceptionnel de 540 millions d'années !

Tant par son âge (540 millions d'années) que par sa géodiversité géologique, le Géoparc Terres d'Hérault mérite d'être préservé, valorisé et porté à la connaissance de tous. C'est le sens de la démarche Géoparc Terres d'Hérault conduite par le Département qui s'est engagé en 2022 pour l'obtention du label Géoparc mondial UNESCO. L'objectif était de déposer un dossier de candidature en novembre 2024 en vue d'une possible reconnaissance par l'UNESCO en 2026.



Gorges de l'Hérault © Département de l'Hérault

Les joyaux géologiques de l'Hérault

Dans l'Hérault, on trouve tous les processus géologiques et un grand nombre de types de roches (ruffe, basalte, calcaire, granite, gneiss, schiste, grès...). Ces pierres sont les témoins du ballet continu des continents et des océans qui ont façonné son **histoire géologique depuis le début des grandes faunes marines il y a 540 millions d'années**. Ces témoignages du passé nous permettent d'observer des traces d'animaux plus anciens que ceux des dinosaures !

C'est quoi un Géoparc ?

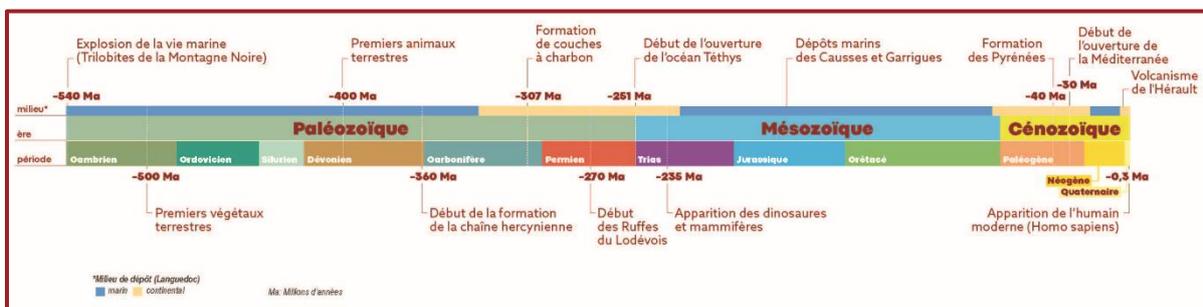
Il s'agit d'un espace géographique unifié, où les sites et paysages de portée géologique internationale sont gérés selon **un concept global de protection, d'éducation et de développement durable**. Leur approche « partant de la base » et associant la conservation et le développement durable tout en impliquant les communautés locales, devient de plus en plus populaire.



Sites fossiles de Graissessac © Département de l'Hérault

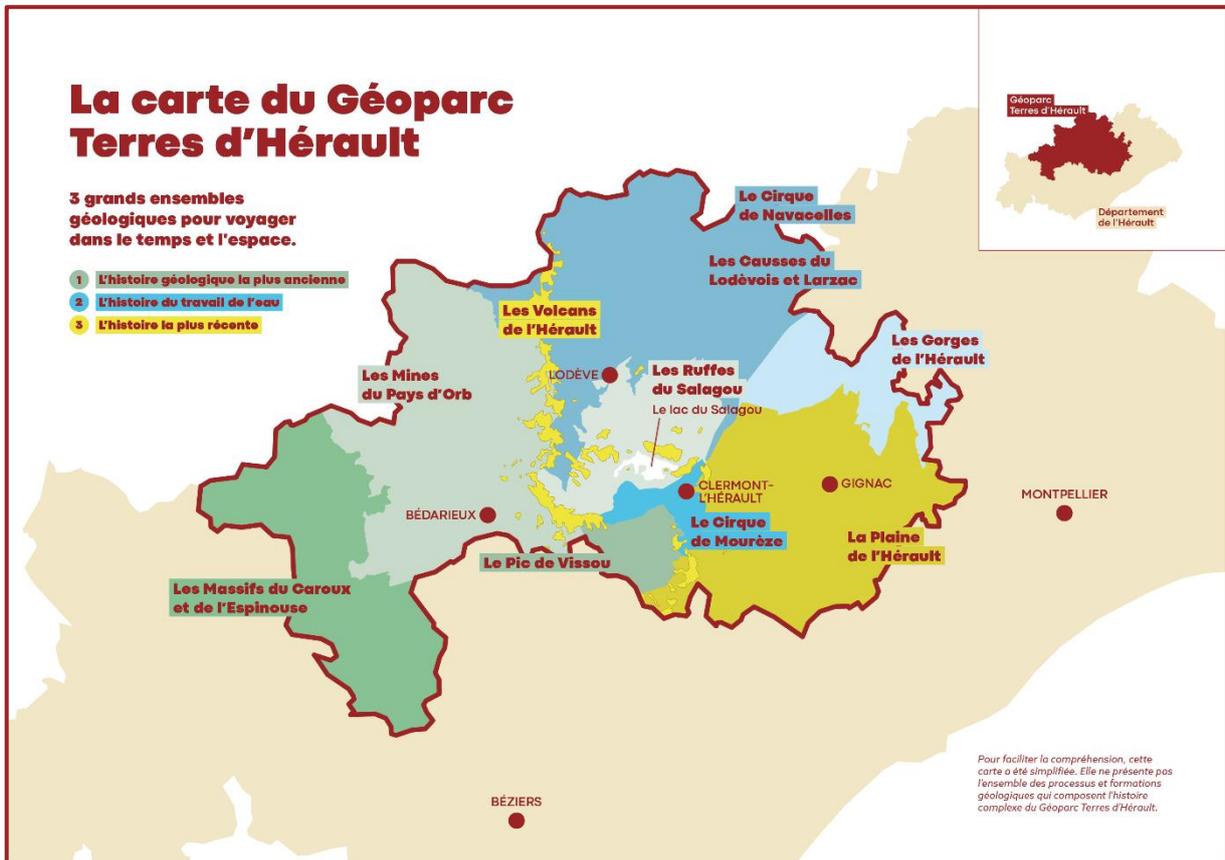
Histoire géologique d'un territoire

La géologie influence naturellement notre cadre de vie, nos ressources, l'aménagement de notre territoire et nos activités économiques et sociales. Avec le Géoparc, le Département s'est engagé à **protéger et valoriser cette géologie remarquable**, soulignant à cette occasion la richesse du territoire héraultais, son patrimoine, ses savoir-faire et les liens qui unissent l'Humanité et la pierre : paysages, biodiversité, bâti, terroirs viticoles, archéologie, savoir-faire, histoire industrielle...



Le périmètre du Géoparc Terres d'Hérault

Aujourd'hui, le Géoparc Terres d'Hérault, ce sont **112 communes** intégrées dans le périmètre grâce à leur géologie exceptionnelle. Néanmoins, le département de l'Hérault dans son ensemble possède des richesses qui permettent aux experts et aux géologues en herbe de découvrir les merveilles de notre histoire géologique.



Pourquoi la roche est rouge au Salagou ?

C'est elle la roche star de l'Hérault ! La « ruffe » présente au Salagou doit son nom au latin « ruffus », qui signifie « rouge ». Bien qu'elle soit présente un peu partout en France, dans l'Hérault on la trouve en très grande quantité. Le site du Salagou, bassin de la période du Permien, est d'ailleurs le plus vaste affleurement* d'Europe !

**endroit où la roche se voit à nu*

Là, 270 millions d'histoire sont gravées dans la roche. C'est l'oxyde de fer, minerais dont elle est très chargée, qui donne à la ruffe* cette couleur rouge caractéristique, faisant du Salagou un site d'exception.

** le nom scientifique étant la pélite.*



Les « Ruffes » du Salagou © Département de l'Hérault

Le label « Géoparc mondial UNESCO »

Créé en 2015, le label Géoparc mondial UNESCO est attribué par l'UNESCO et le réseau mondial des Géoparcs à un territoire présentant un patrimoine géologique remarquable.

Valorisant une démarche ambitieuse portée par un territoire et ses partenaires (associations, élus, habitants...), le label soutient les territoires dans la conservation de leur patrimoine géologique exceptionnel et la sensibilisation du public aux enjeux écologiques.

Aujourd'hui, ce label est attribué à 213 géoparcs dans 48 pays. En mars 2023, 18 nouveaux géoparcs mondiaux UNESCO ont été ainsi désignés : au Brésil, en Chine, en Croatie, au Danemark, en Espagne, en Finlande, en France, en Grèce, en Hongrie, en Pologne et au Portugal. En outre, un nouveau géoparc transnational a été institué en Belgique et aux Pays-Bas.

En France, 9 Géoparcs sont labellisés à ce jour : Haute-Provence, Lubéron, Massif des Bauges, Chablais, Monts d'Ardèche, Causses du Quercy, Beaujolais, Normandie-Maine et Armorique.

LE SAVIEZ-VOUS ? Quels sont les critères du label UNESCO ?

Le territoire doit présenter un patrimoine géologique d'importance internationale menant des actions de protection et de valorisation de ces sites naturels, d'éducation et de médiation scientifique, de géotourisme, de la sensibilisation à la préservation des ressources de la Terre, aux changements climatiques...

D'autres éléments sont également pris en compte : le site candidat doit être géré par un organisme ou une structure ayant une existence légale reconnue juridiquement par la législation nationale, et un plan de gestion complet clairement établi comprenant la gouvernance, le développement, la communication, la protection, l'infrastructure, les finances, et les questions de partenariat. Il doit avoir **une visibilité auprès des visiteurs et de la population locale** (identité visuelle propre, site Web, dépliants et une carte détaillée des sites géologiques...).

Le calendrier des candidatures : le candidat au label Géoparc mondial UNESCO envoie une lettre d'intention (idéalement avant le 1er Juillet). Les candidatures doivent ensuite être soumises entre le 1er octobre et le 30 novembre. S'ensuivent une phase de vérification des dossiers et une phase d'évaluation des dossiers jusqu'au 30 avril. Après l'évaluation sur le terrain réalisée à partir du 1er mai, le Conseil des géoparcs mondiaux UNESCO donne son avis sur les candidatures en septembre. Les candidatures retenues sont annoncées par le Conseil exécutif de l'UNESCO lors de sa session de printemps l'année suivante.

Une ambition collective et des enjeux pluriels

Le Géoparc Terres d'Hérault, c'est aussi une multitude d'actions déployées par le Département toute l'année pour éduquer et sensibiliser à la transmission des sciences de la terre et des enjeux futurs pour tout public ; et développer le géotourisme, un tourisme durable qui préserve et valorise le caractère géologique et géographique du territoire.

Une ambition héraultaise...

Le Géoparc et sa candidature au label de l'UNESCO traduisent **une ambition collective et des enjeux pluriels pour le territoire et dont les Héraultais sont les premiers bénéficiaires et usagers.**

A travers : la valorisation et l'enrichissement de son offre culturelle, éducative, sportive et de loisirs ; la reconnaissance scientifique internationale et l'accès pour toutes et tous à ce patrimoine exceptionnel ; ou encore les retombées économiques liées notamment au géotourisme, à l'artisanat local, au patrimoine bâti ou encore l'agriculture, la viticulture et ses produits locaux issus de cette terre exceptionnelle...

Ce sont autant d'atouts pour **le développement économique et la valorisation du territoire** mobilisés par le Département pour **construire un territoire écologique et solidaire au service de l'ensemble des Héraultais.**

Et une démarche collective !

Porté initialement par l'association d'éducation à l'environnement *Demain la Terre !* qui avait réalisé les premières études d'opportunité sur la création du Géoparc Terres d'Hérault et mené la phase de préfiguration de la candidature au label UNESCO, le projet s'est rapidement mué en **un projet de territoire avec la décision votée en 2022 par l'Assemblée départementale de porter le dossier.**

LE SAVEZ-VOUS ?

La démarche est exceptionnelle !

Fait unique en France, le Département de l'Hérault est aujourd'hui le seul département à porter la démarche de labellisation de son Géoparc par l'UNESCO. Sur les 9 Géoparc labellisés en France, 8 sont conduits par des syndicats mixtes en charge de parcs naturels régionaux ou 1 par une entente intercommunale. Les compétences du Département (tourisme, éducation, culture, protection du patrimoine ou encore aménagement du territoire...) sont des atouts pour prendre en charge la candidature du Géoparc Terres d'Hérault au label UNESCO, et ainsi le faire rayonner internationalement.

L'Hérault, un territoire et des labels d'exception

La Démarche Géoparc s'inscrit dans **la reconnaissance des grands paysages héraultais** et le respect d'une approche commune avec les partenaires du Département de l'Hérault.

Trois « Grands sites de France » :

- Salagou - Cirque de Mourèze
- Gorges de l'Hérault
- Cirque de Navacelles

Deux sites UNESCO :

- Causses et Cévennes, classé patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO, en tant que paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen
- L'Abbaye de Gellone et le Pont du Diable, classés patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO, au titre des Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle

Explorez le Géoparc !

- 9 géorandos
- 5 espaces naturels
- 7 musées et sites culturels
- 32 sites géologiques
- 9 belvédères

Découvrez la carte interactive du Géoparc sur : geoparc.herault.fr

Deux Parcs Naturels Régionaux (PNR) :

- PNR du Haut-Languedoc
- PNR des Grands Causses

Fort de ses compétences et son assise financière, la collectivité territoriale a depuis su réunir, mobiliser et fédérer l'ensemble des acteurs et partenaires (communes et intercommunalités, associations, professionnels...) du périmètre Géoparc (2 046 km²) et ses 112 communes des territoires du Lodévois et Larzac, du Grand Orb, de la Vallée de l'Hérault, du Clermontais et de certaines communes de l'Ouest du Département (Cambon, Castanet-le-Haut, Rosis, Colombières-sur-Orb, Mons-la-Trivalle, Roquebrun, Saint-Martin-de-l'Arçon, Vieussan, Causses-et- Veyran, Saint-Nazaire-de-Ladarez et Cessenon-sur-Orb).



Cirque de Navacelles © Département de l'Hérault

Des instances représentatives

En novembre 2024, le Département de l'Hérault a déposé un dossier de candidature pour son Géoparc Terres d'Hérault auprès du Comité National des Géoparcs Français (CNGF) qui sera chargé de porter son dossier auprès de l'UNESCO.

A cet effet, il s'est doté d'instances de pilotage et de suivi du projet :

- **Un Comité stratégique** : instance décisionnaire composée des élus représentants des structures partenaires publiques et présidée par Kléber Mesquida ;
- **Un Comité territorial** : groupe de travail élargi aux agents du territoire autour de commissions thématiques (tourisme, médiation) ;
- **Un Comité technique** regroupant l'ensemble des compétences intra-département impliquées dans la démarche ;
- **Un Conseil scientifique et prospective** composé d'experts reconnus.



Pic du Vissou, Carrière de marbre © Département de l'Hérault

Chiffres clés :

- **540 millions d'années** d'histoire géologique en Hérault
- **112 communes héraultaises** (des territoires du Lodévois et Larzac, Grand Orb, Vallée de l'Hérault et Clermontais, et de certaines communes de l'Ouest du Département)
- **2 046 km² de superficie**
- **213 géoparcs mondiaux UNESCO** situés dans 48 pays
- **9 Géoparcs en France** (Haute-Provence, Lubéron, Massif des Bauges, Chablais, Monts d'Ardèche, Causses du Quercy, Beaujolais, Normandie-Maine et Armorique)

Le Géoparc en actions !

En 2024, parallèlement aux aspects techniques du dossier de candidature par l'équipe dédiée et déposé ce mois de novembre, le Département prévoit plusieurs actions :

- **Tourisme et économie** : la mise en place d'un réseau de Géopartenaires (Offices du tourisme, commerçants, associations...), de Géomédiateurs et d'ambassadeurs (naturalistes, scientifiques compétents en géologie...) habilités par le Conseil scientifique pour former les Géopartenaires ; ainsi que l'élaboration d'une « Charte d'engagement des Géopartenaires » ;
- **Education, culture, sport** : des évènements culturels, éducatifs et sportifs dans le Géoparc Terres d'Hérault, tels que l'exposition géologique au Musée de Lodève, des parcours sportifs de Géorando et des activités de pleine nature sur le site, des éducotours pour les collégiens en partenariat avec le Rectorat... Deux concours sont organisés en 2024-2025, en partenariat avec le Rectorat de l'Académie de Montpellier, dans les écoles primaires (*Un Caillou, une histoire*) et les collèges (*Passé, présent et avenir de la ressource en eau*) du périmètre du Géoparc permettant ainsi de rendre accessible la connaissance de l'environnement géologique.
- **Aménagements et patrimoine** : la mise en place d'un espace dédié à la Maison départementale du Salagou ; la création d'un centre de ressources sur un Géopatrimoine ; la mise en place d'une signalétique Géoparc sur les routes départementales et des parcours pour les usagers ; ou encore la poursuite de l'entretien préventif du site Géoparc par les forestiers-sapeurs et les rando-pisteurs du Département ;
- **Recherche et médiation scientifique** : la recherche géologique et environnementale ainsi que le rayonnement scientifique du Géoparc, avec la participation à des évènements internationaux, le projet de partenariat avec le laboratoire de recherche géosciences de Montpellier ; l'intégration d'un étudiant de Master en médiation scientifique de l'Université des sciences de Montpellier ; un projet tutoré avec les étudiants du Master Espaces ruraux et développement local (ERDL) de l'Université Paul Valéry sur le site de la Lieude...

Etapas clés :

- **2015 à 2021** : phase de préfiguration du projet par *Demain la terre !* et appui du Département après le vote en session de l'Assemblée départementale en 2022
- **2022** : mise en place de la dynamique départementale avec ses partenaires territoriaux
- **2023** : phase de préparation à la candidature
- **2024** : lettre d'intention et dépôt du dossier de candidature en novembre
- **2025** : mission d'évaluation sur le terrain du Conseil des géoparcs mondiaux UNESCO (au printemps)
- **2026** : obtention du label UNESCO

LE SAVIEZ -VOUS ? Le Comité national des Géoparcs Français

Créé en 2014, le Comité national des géoparcs de France (CNGF) réunit les géoparcs mondiaux UNESCO français pour engager concertation et coopération entre territoires labellisés. Organisé sous statut associatif, son objet est aussi de conseiller et d'accompagner les territoires candidats à la labellisation auprès de l'UNESCO dans les meilleures conditions possibles.

En mai 2023, à travers l'organisation d'un voyage d'étude auprès du Géoparc mondial UNESCO de Haute-Provence, le Département a bénéficié des échanges, conseils et partages d'expérience de l'un des précurseurs du concept de Géoparc et co-fondateur du réseau des Géoparcs européens créé en 2000. Il a également participé à la 10^{ème} conférence internationale des Géoparcs mondiaux UNESCO à Marrakech et à la Réunion des sciences de la Terre 2023 à Rennes.

En juin 2024, deux représentants du Comité National des Géoparc français (CNGF) ont visité le Géoparc Terres d'Hérault afin d'évaluer le niveau de maturité du projet et de son dossier de candidature au regard des critères du label « Géoparc mondial UNESCO ». A cette occasion, les évaluateurs ont donné leur feu vert pour candidater officiellement auprès de l'UNESCO.

Et en octobre, le Géoparc Terres d'Hérault a participé à la 17^{ème} conférence pour les Géoparcs européens qui se déroulait à Reykjanes en Islande. La délégation héraultaise était composée de Gaëlle Lévêque, conseillère départementale représentant le Président du Département Kléber Mesquida et de l'équipe Géoparc.

Ces rendez-vous témoignent de l'engagement du territoire héraultais dans sa démarche et ont permis de renforcer le dossier de candidature auprès du CNGF.



Comité stratégique du Géoparc en présence de Kléber Mesquida et des conseillers départementaux © Département de l'Hérault



Visite du CNGF pour la pré-évaluation de la candidature du Géoparc Terres d'Hérault



La conseillère départementale Gaëlle Lévêque et l'équipe du Géoparc lors de la 17ème conférence pour les Géoparcs européens en Islande



Le Président Kléber Mesquida et la conseillère départementale Gaëlle Lévêque lors de la visite du géoparc de Haute-Provence à Digne-les-Bains

Service presse Département Hérault

Eléonore AVENET 04 67 67 67 23 – 07 70 00 69 38

Florence BALDIT 04 67 67 49 04 – 06 46 12 70 09

actu@herault.fr

+ d'informations : geoparcherault.fr

